

SOMMET AFRICITIES

AFRICITES 4, NAIROBI septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des Objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des Collectivités locales Africaines »

SESSION SPECIALE,

Renforcement des capacités des collectivités locales africaines - un cas concret de partenariat

RECOMMANDATIONS DE LA SESSION

I - EXPOSES DES MOTIFS

Les autorités locales africaines font face à des responsabilités de plus en plus croissantes dans la gestion de leur collectivité. Les politiques de décentralisation observées un peu partout sur le continent ne sont que très rarement accompagnées d'un transfert adéquat des moyens et des compétences. Aussi, les collectivités locales ont besoin d'être accompagnées et soutenues afin de relever les nombreux défis qui se posent à elles. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent le cadre de référence proposé par la communauté internationale pour réduire la pauvreté.

Il en découle un besoin de renforcer les capacités des collectivités locales en matière de conception, de planification, de gestion et d'évaluation des politiques locales de façon à les rendre aptes à contribuer à l'atteinte des OMD.

C'est dans ce contexte que l'UNITAR, le PDM et l'Institut de la Banque Mondiale ont conjointement organisé un atelier sur le thème « Renforcement des capacités des collectivités locales africaines : un cas concret de partenariat »

Cet atelier réunissant plus de 25 villes africaines avait pour objectif de recueillir les recommandations des élus locaux:

Sur leurs besoins en matière de renforcement des capacités

En vue d'améliorer la synergie et l'efficacité des programmes de formation

II – RECOMMANDATIONS

Recommandations aux États centraux

Les participants se sont accordés sur le fait que la situation du personnel des collectivités locales et leur promotion dépendent encore largement de l'État. Cette situation interpelle par conséquent les gouvernements à prendre en compte cette donnée en vue d'une meilleure organisation de leur carrière. Plus précisément, les participants ont émis à l'endroit des États centraux les recommandations suivantes :

- ❑ Prendre en considération le fait que "renforcer les capacités" peut dans certains extrêmes se décliner en "donner les capacités". Faire en sorte que les collectivités locales soient dotées de personnel en quantité et en qualité suffisantes et veiller en cas d'insuffisance à mettre le personnel de l'état à la disposition des collectivités locales ;
- ❑ Allouer de manière effective aux collectivités locales des ressources publiques proportionnelles aux responsabilités transférées et en particulier leur permettant d'offrir une rémunération à même d'attirer et de garder le personnel bien formé ;
- ❑ Donner aux collectivités locales les moyens de se doter en services techniques performants. Les participants souhaitent que les autorités centrales y accordent la même importance que celle donnée à la présence des secrétaires généraux ou des receveurs municipaux ;
- ❑ Créer un environnement offrant de bonnes perspectives de carrière et une rémunération suffisamment incitative de manière à attirer les compétences vers le milieu municipal ;
- ❑ Créer un environnement favorable à la participation des femmes à l'exercice des responsabilités municipales ;
- ❑ Créer un cadre réglementaire permettant aux élus locaux d'avoir une rémunération suffisante ;
- ❑ Alléger la tutelle de façon à ce que les élus locaux aient la marge de manoeuvre suffisante pour gérer elles-mêmes leurs affaires.

Recommandations aux maires et élus locaux

Les carences en matière de ressources humaines des collectivités locales ont fait l'unanimité. Cette situation est d'autant plus déplorable que tous ont reconnu l'importance des missions qui leur sont dévolues et les exigences qui y sont attachées. A partir de cette situation, les recommandations suivantes ont été émises :

- ❑ Tenir compte de l'action des ONG et autres organisations de la société civile dans l'élaboration et la définition et la mise en œuvre de leurs politiques;

- ❑ Considérer la formation comme un investissement prioritaire et dont la programmation des actions ne doit pas être sujette aux limitations des mandats des élus locaux ;
- ❑ Nouer un dialogue avec les universités et les instituts de formation afin de définir des programmes de formation adaptés à leurs besoins. Les participants considèrent qu'un tel échange peut aboutir à une meilleure adaptation des offres des universités ;
- ❑ Se doter de plans de formation tenant compte des insuffisances existantes en matière de qualification professionnelle ;
- ❑ Organiser les services municipaux et pourvoir aux responsabilités sur la base de profils de poste, en faisant notamment recours aux référentiels des métiers disponibles
- ❑ Mutualiser l'utilisation des cadres avec d'autres collectivités locales, notamment dans le cadre d'intercommunalités

Recommandations aux partenaires au développement

Les partenaires au développement sont interpellés sur la nécessité d'appuyer l'action des collectivités locales dans leurs besoins de formation. A cet effet, les participants souhaitent que les projets de développement ancrés autour des collectivités locales comportent systématiquement un volet renforcement des capacités.

Recommandations au Partenariat PDM - UNITAR - WBI

Les participants à la session ont accueilli avec satisfaction l'implication et les actions menées par les trois organisations pour le renforcement des capacités des collectivités locales à travers leurs actions de formation et les autres activités développées en partenariat avec leurs partenaires respectifs. Ils encouragent ces institutions à poursuivre cet effort par:

- ❑ Une plus grande décentralisation des activités de formation en raison des coûts de participation résultant de leur trop grande centralité ;
- ❑ La formation de formateurs pour favoriser l'appropriation locale;
- ❑ L'utilisation de l'expertise locale étant donné leur aptitude à mieux appréhender les problèmes de terrain ;
- ❑ Le développement de programmes de formation et d'information au bénéfice des maires et autres magistrats municipaux en vue d'améliorer leurs capacités managériales ;
- ❑ Recenser les offres de formation et les adapter aux besoins des collectivités ; construire à cet effet une base de données en partenariat avec le CGLUA
- ❑ Intégrer au processus de formation un mécanisme d'appui conseil et de suivi.